

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1819

présenté par

M. Forissier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Rolland, M. Dive, M. Hetzel, M. Vatin,
M. Kamardine, Mme Serre, M. Descoeur, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier, M. Brigand,
Mme Corneloup et Mme Duby-Muller

ARTICLE 2

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Les politiques publiques conduites par l'État, les régions et les autres collectivités territoriales intéressées s'appuient sur un schéma de communication pluriannuel axé sur la valorisation de l'enseignement agricole et le renforcement des effectifs d'élèves et d'apprentis. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre du Plan de relance, le ministère avait bénéficié pour 2022 d'une enveloppe de 10 millions d'euros en faveur de la communication sur les formations et les métiers du vivant. Toutefois, les crédits n'ont été pérennisés qu'à hauteur de 1,978 million d'euros sur le programme 143 du projet de loi de finances pour 2023, subissant une baisse de 14% dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024.

Alors qu'il apparaît essentiel de faire connaître les formations agricoles auprès du grand public et de redynamiser durablement les effectifs, le présent amendement vise donc à placer la communication et les campagnes de promotion en faveur de l'enseignement agricole au coeur des objectifs programmatiques pour le renouvellement des générations et à en assurer sa pérennité.